

CHU de Nice – Hôpital Pasteur Nice (06)	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter	Partie C : Etude d'impact
--	--	---------------------------

1. RESUME NON TECHNIQUE

Ce résumé non technique a pour fin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact.

Le CHU de Nice entreprend des travaux au niveau de l'hôpital Pasteur, travaux en deux phases qui débiteront en 2005. Ces travaux comprennent la construction d'un nouvel hôpital Pasteur 2 à la place de certains bâtiments actuels. L'originalité de ce projet est de regrouper deux hôpitaux existants ; Pasteur et Saint Roch, en un seul en 2009.

Les bâtiments existants et le projet comprennent des installations classées pour la protection de l'environnement. On trouvera les installations classées soumises à autorisation suivantes : rubrique 2920 : groupes froids, rubrique 2935 : parking couvert. Les installations à déclaration concerneront les installations suivantes : 1220 ; stockage d'oxygène, 1432 ; stockage de liquides inflammables, 2910 ; combustion.

Les installations existantes ne bénéficient pas d'antériorité au titre de la réglementation des ICPE. Les installations en projet doivent être autorisées ou déclarées. Le présent dossier a pour but de demander l'autorisation d'exploiter les ICPE en projet et régulariser la situation administrative des installations existantes.

- **intégration dans le site** : une étude architecturale et paysagiste a été réalisée afin d'intégrer le projet à l'existant. Les aménagements prévoient la mise en place de bâtiments en terrasse en mettant en évidence le relief de la colline de Cimiez. Un parvis se prolongera de l'entrée jusqu'à l'abbaye en un escalier monumental. Un alignement de palmiers, ainsi qu'une clôture délimiteront le site de l'hôpital. De nombreux jardins seront aménagés à l'extérieur des bâtiments comme à l'intérieur. Des clôtures spécialement mises en place et les murs existants préserveront l'extérieur pendant la durée des travaux.
- **gestion du trafic** : le trafic généré par le site Pasteur s'insère aujourd'hui dans le trafic des axes environnants. Le projet ne modifiera pas le trafic à deux exceptions : Pasteur accueillera les urgences (trafic ponctuel associé aux ambulances) et durant le chantier (trafic d'engins, camions qui seront gérés en flux tendus).
- **gestion de l'eau** : le site est alimenté par le réseau d'adduction d'eau public. La consommation annuelle actuelle du site est de l'ordre de 100 000 m³. Les besoins en eau potable du projet Pasteur 2 sont estimés à 314 m³ en débit journalier. Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la consommation en eau. Le site consomme de l'eau pour les besoins sanitaires et le nettoyage des locaux principalement. L'arrosage des espaces verts sera réalisé avec de l'eau non potable (branchement en niveau de la voie romaine).

CHU de Nice – Hôpital Pasteur Nice (06)	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter	Partie C : Etude d'impact
--	--	---------------------------

Sur le site, les réseaux existants seront déviés. Les eaux usées de l'existant et de Pasteur 2 seront rejetées dans le réseau eau usées de la ville au niveau de la Voie Romaine et acheminées vers la station d'épuration de Nice pour être traitées. Les eaux pluviales de l'existant seront rejetées dans le réseau eaux pluviales de Nice au niveau Voie Romaine et de l'abbaye. Les eaux pluviales de Pasteur 2 seront rejetées également au niveau de la Voie Romaine. Les eaux de voirie et parking seront préalablement traitées par un séparateur à hydrocarbures. L'ensemble des eaux pluviales seront rejetées par le réseau communal dans le Paillon. Deux bassins d'orage au niveau de Pasteur 2 (volume total de 1200 m³) récupéreront les eaux pluviales de Pasteur 2. Les rejets aqueux du chantier seront pris en charge après décantation par les réseaux existants.

- **gestion de l'énergie** : la principale énergie utilisée sur le site est électrique. Le site utilise aussi la vapeur pour le chauffage, la production d'eau chaude, la stérilisation,... et l'énergie thermique (combustion du fioul) pour la production électrique de secours. L'hôpital Pasteur consomme actuellement environ 6 500 000 kWh par an. Les consommations du projet Pasteur 2 sont estimées à 18 368 800 kWh/an. Des dispositions seront prises au niveau de Pasteur 2 afin de réduire les consommations d'énergie ; isolation, ...
- **gestion des rejets atmosphériques** : les rejets atmosphériques sont constitués essentiellement de gaz de combustion classiques, principalement des oxydes d'azote, de carbone et de soufre, des poussières et des Carbones Organiques Volatils. Ces gaz de combustion sont dus essentiellement au trafic automobile et à l'utilisation des groupes électrogènes (pour les essais et l'utilisation de secours). D'autres rejets liés aux groupes froids, aux onduleurs, à la respiration des cuves de fioul et aux produits chimiques des laboratoires sont plus marginaux. Des dispositions sont prises pour limiter les effets de ces dégagements. Le projet Pasteur 2 diminuera les rejets notamment: le parking couvert limitera le temps de recherche d'un stationnement et les rejets associés, les liquides frigorigènes seront de type HFCF sans impact sur la couche d'ozone en cas d'incident, et enfin les conditions de rejets des gaz des groupes électrogènes favorisant leur dispersion. La phase chantier augmentera les rejets de poussières; un arrosage des surfaces et des terres nues ainsi qu'un calfeutrage des fenêtres des bâtiments de Pasteur conservés devraient limiter les conséquences.
- **gestion des déchets** : la production de déchets du site est constituée principalement de déchets assimilables aux ordures ménagères, de déchets issus des activités de soin et des récupération des produits chimiques. De façon générale, l'ensemble des déchets est repris et traité par des sociétés dûment autorisées. Lors de la phase chantier, des dispositions seront prises pour éliminer les déchets au fur et à mesure et bâcher les bennes pour éviter la dispersion de poussières. Le projet modifiera peu la nature et la quantité des déchets déjà produits. Le mode de gestion et les filières de traitement, recyclages,... resteront identiques.

CHU de Nice – Hôpital Pasteur Nice (06)	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter	Partie C : Etude d'impact
--	--	---------------------------

gestion des émissions sonores : Sur le site, les sources de bruit sont les groupes froids, les groupes électrogènes, le trafic des véhicules légers et de livraison, les ambulances... Une partie des installations techniques seront installés dans les locaux fermés. Une campagne de mesure de bruit a permis de mettre en évidence les niveaux de bruit en limite de propriété de l'hôpital Pasteur et les niveaux de bruit qui devront être respectés. Lors de la phase des travaux, l'emploi de matériel trop bruyant sera prohibé et certaines interventions seront reportées aux heures creuses. L'hôpital Pasteur est un établissement de soins et donc n'a pas une activité compatible avec la présence de bruit, qui pourrait constituer une gêne ou un danger pour la santé. Le site n'est donc pas à l'origine de sources sonores pouvant causer des troubles sur la santé des populations aux alentours.

- **impact sur la santé :** les risques sanitaires potentiels peuvent être causés par les rejets atmosphériques dus au trafic routier. Cependant ces rejets s'inscrivent dans le contexte urbain de la ville. Le fonctionnement de l'hôpital Pasteur ne présente pas de risques pour la santé.